

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE 2021

Identité

Informations essentielles pour usage
à destination des parties prenantes

**Un asset graphique pour inviter
toute la jeunesse de France à
partager les valeurs de l'olympisme
et du paralympisme et promouvoir
la pratique sportive.**

le logotype « Semaine Olympique et Paralympique »



Le design – Les zones de protection et les tailles minimales



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à "1/2 X" :
X = l'élément distinctif

Tailles minimales



H 23 mm / 63 px
L 37 mm / 105 px

Lorsqu'il y a des contraintes de format, le logotype de la Semaine Olympique et Paralympique peut être réduit à des formats plus petits. Cette utilisation doit être approuvée par Paris 2024.

Le design – **Les couleurs**



RVB	00 00 77	250 185 00	255 255 255
CMJN	100 75 0 65	0à 30 100 00	00 00 00 00
HEX	00004D	FAB900	FFFFFF
Pantone	281 c	124 c	—
Ral	5013	1023	9003

Bleu : cette version peut-être utilisée uniquement sur fond blanc ou jaune.
Jaune : cette version peut-être utilisée uniquement sur fond bleu.
Blanc : lorsque l’emblème s’exprime sur un fond coloré ou une photographie.



RVB	00 00 00
CMJN	00 00 00 100
HEX	000000
Pantone	426 c
Ral	9005

Noir : lorsque la contrainte est d’imprimer en noir et blanc. Cette version est à usage restreint.

Les usages – le cadre général

Afin de préserver l'intégrité de la marque Paris 2024, l'utilisation de cette dernière doit toujours s'inscrire dans le cadre général évoqué ci-dessous.

Le logotype "Semaine Olympique et Paralympique" peut être utilisé par le ou les entités autorisées :

- 1 Pour des communications ou actions dédiés exclusivement à la Semaine Olympique et Paralympique ;
- 2 En s'assurant que les outils utilisés ne soient pas associés à une marque commerciale tierce ;
- 3 En s'assurant que les outils fournis ne soient pas associés à un évènement tiers ou une autre thématique ;
- 4 En veillant à ce que l'activation participe à la valorisation et au renforcement des marques Paris 2024 ;
- 5 Si cette activation ne porte pas préjudice aux partenaires du CIO, de l'IPC et de Paris 2024.

Cadre d'usage :

- 6 **Le logotype « Semaine Olympique et Paralympique » ne peut être ni modifié ni adapté. Aucun des éléments qui le constituent ne peuvent être supprimés.**
- 7 **En s'inscrivant dans le cadre défini page 7, la ou les parties prenantes sont autorisées à produire ou à faire produire par des prestataires tiers des T-shirts marqués « Semaine Olympique et Paralympique ».**

Les usages – Pour les T-shirts



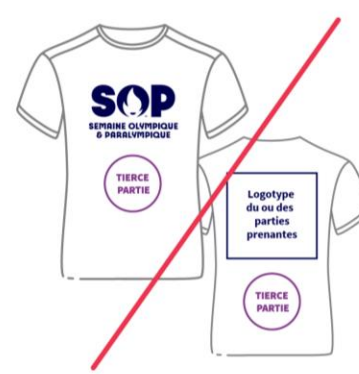
Le logotype de la SOP est utilisé sur des T-shirts qui sont exclusivement dédiés à la SOP. Le logotype de la SOP est utilisé au recto. Les logotypes des parties prenantes au verso.



Le logotype de la SOP est utilisé sur des T-shirts qui sont exclusivement dédiés à la SOP. Le logotype de la SOP et les logotypes des parties prenantes sont utilisés sur la même face.



Le logotype de la SOP est utilisé sur des T-shirts qui **ne sont pas** exclusivement dédiés à la SOP.

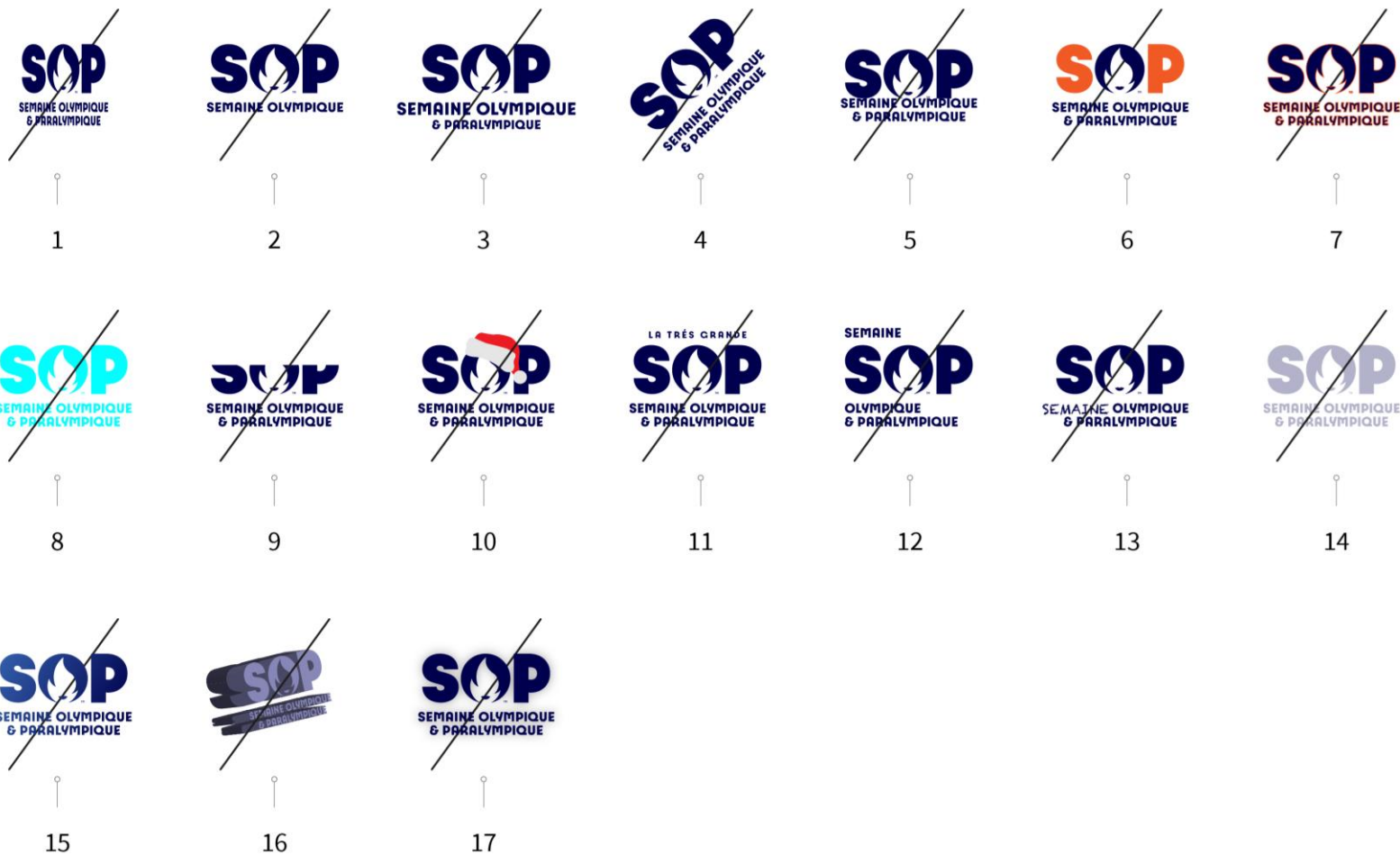


Le logotype de la SOP est utilisé sur des T-shirts **en association** avec une tierce partie.

Dans le cadre de l'édition 2021 de Semaine Olympique et Paralympique, une partie prenante peut développer des T-shirts :

1. Pour des communications ou actions en lien avec la Semaine Olympique et Paralympique ;
2. En s'assurant que les outils utilisés ne soient pas associés à une marque commerciale tierce ;
3. En s'assurant que les outils fournis ne soient pas associés à un évènement tiers ou une autre thématique ;
4. En veillant à ce que l'activation participe à la valorisation et au renforcement des marques de Paris 2024 ;
5. Si cette activation ne porte pas préjudice aux partenaires du CIO, de l'IPC et de Paris 2024.

Les usages – Les interdits



1. L'allure globale du logotype est bien spécifique. Elle ne peut être galvaudée.
2. Le logotype n'est complet qu'en combinant tous ses éléments de composition.
3. Les proportions du logotype ne peuvent pas être modifiées.
4. Le logotype se tient droit. Ne lui donnez pas d'angles.
5. Ne changez pas les zones de protection du logotype.
6. Hormis dans sa version monochrome, tous les éléments de composition doivent rester dans leurs couleurs d'origine.
7. Pas d'usage du traitement filaire.
8. N'utilisez pas ce logotype en monochrome non autorisé.
9. Veillez à ne jamais couper le logotype.
10. Le logotype n'a pas besoin d'accessoires.
11. N'ajoutez pas de texte.
12. L'ordre de construction est précis. Ne le changez pas.
13. Ne remplacez pas la typographie Paris 2024.
14. Les chromies sont toujours utilisées à 100 % et ne doivent jamais être tramées.
15. Aucun dégradé ni effet n'est autorisé.
16. Le logotype est traité en aplat. Ne jouez pas avec les volumes.
17. N'ajoutez pas d'ombre à le logotype.

MERCI